

Relais Formation

Bilan d'activité 2024

Présentation de la structure

L'ARERAM Relais Formation est un acteur clé dans l'accompagnement des personnes en situation de handicap, offrant des formations diversifiées et adaptées pour favoriser leur inclusion professionnelle.

Missions principales :

- **Insertion professionnelle** : Faciliter l'accès à l'emploi des personnes en situation de handicap en travaillant sur leur projet professionnel.
- **Maintien dans l'emploi** : Soutenir les salariés en situation de handicap pour qu'ils conservent leur poste.
- **Formations thématiques** : Plus de 34 formations destinées aux travailleurs d'ESAT et d'EA, couvrant divers domaines pour développer leurs compétences professionnelles.
- **Certifications professionnelles** : Trois certifications reconnues pour valoriser les acquis et faciliter l'évolution professionnelle des travailleurs d'ESAT
- **Appui spécifique aux conseillers des ALI** (Agence locale d'insertion)

Le contexte de l'année 2024 : L'Impact de l'Arrêt des financements de l'AGEFIPH sur l'activité du Relais Formation

L'année 2024 était censée s'inscrire dans la continuité des actions engagées en 2023. Dans cette logique, bien que nous arrivions à la fin du dispositif « Pass 'Jeune Emploi », nous avons élargi notre champ d'action avec l'introduction de permanences dans les agences locales d'insertion du 93 et la mise en place de l'action Dynamique Emploi de la ville de Paris.

En juin 2024, l'Agefiph a décidé pour des raisons budgétaires d'interrompre unilatéralement la mise en œuvre de la convention relative au dispositif Inclu' Pro Formation, bien que le marché ait été initialement prévu contractuellement jusqu'en juillet 2025. L'Agefiph a ainsi décidé de suspendre l'émission de bons de commande à partir du 10 juin, entraînant l'arrêt du financement des actions de formation pour les demandeurs d'emploi et les salariés.

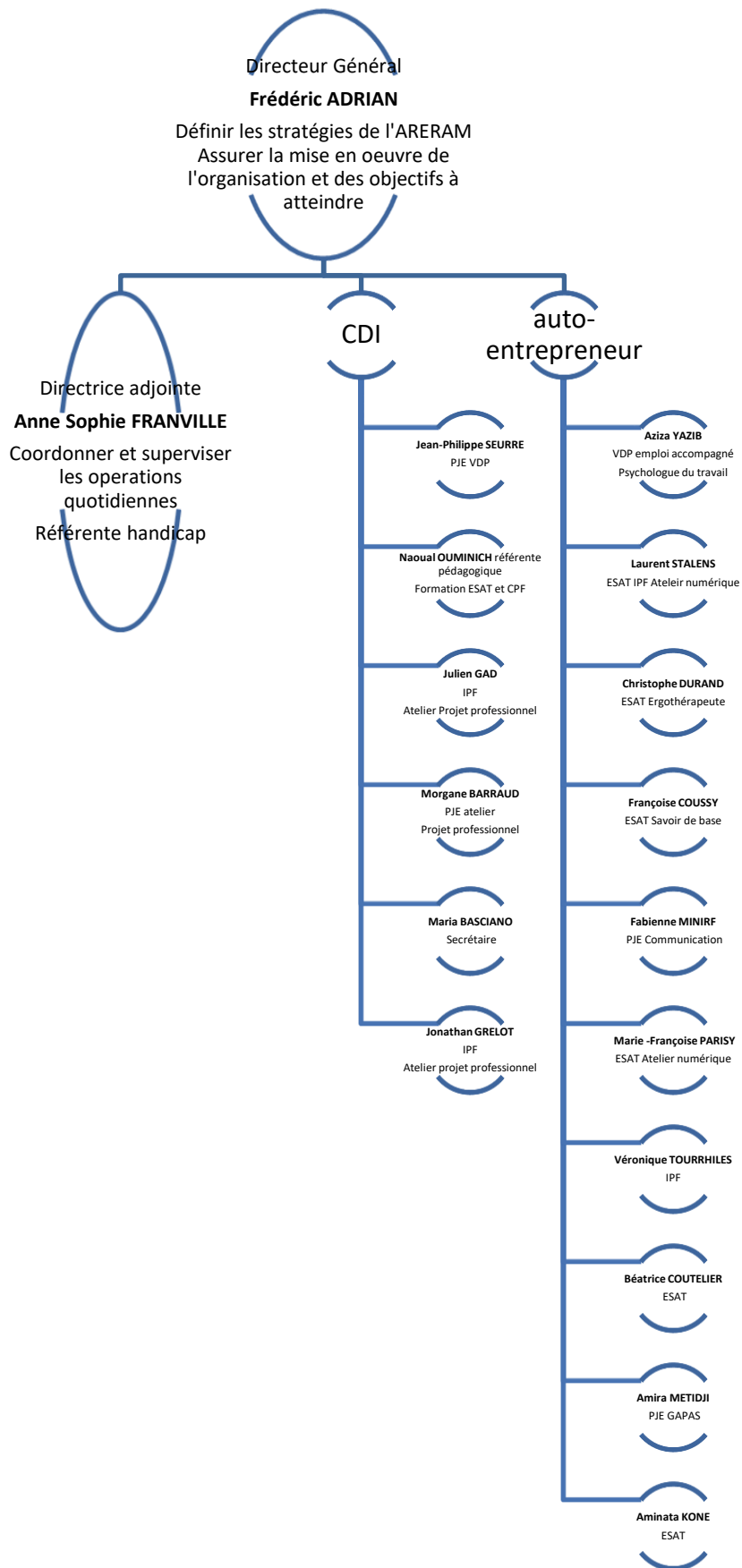
• **Renouvellement de notre label QUALIOPi en juillet 2024 pour une durée de 3 ans**

Le renouvellement du label Qualiopi est essentiel pour l'organisme de formation, car il atteste de notre professionnalisme auprès des différents financeurs. Ce travail consiste principalement à :

- Réévaluation des pratiques et des processus : Il est nécessaire de réexaminer l'ensemble des processus de formation afin de s'assurer qu'ils respectent toujours les critères de qualité définis par la certification. Cela inclut l'évaluation des formations proposées, des méthodes pédagogiques utilisées, et des résultats obtenus par les stagiaires.
- Mise à jour des documents : Tous les documents justificatifs, tels que les attestations de suivi, les bilans de formation, et les évaluations des actions de formation, doivent être actualisés et complets.
- Collecte de preuves : Le renouvellement nécessite la collecte de preuves concrètes montrant la conformité avec les critères de la norme Qualiopi, comme des questionnaires de satisfaction des participants, des résultats d'évaluations des compétences, ou des audits internes.
- Un audit externe de 2 jours a été réalisé par un organisme certificateur afin de vérifier que l'ensemble des exigences est toujours respecté.

•

L'équipe du Relais Formation en 2024



Au début de l'année l'équipe se compose de 7 collaborateurs en CDI et 10 vacataires (auto-entrepreneurs).

En équivalent temps plein, nous étions à 7 TTP pour les salariés en CDI et 2050 H travaillée par les vacataires sur l'année 2024 (soit 1.2 équivalents temps plein).

Le temps d'intervention des vacataires a diminué de 617 heures par rapport à 2023.

A partir de septembre 2024, l'équipe se compose de 3 CDI soit 3TTP et de 5 vacataires (auto-entrepreneurs). L'évolution de l'effectif s'est fait sans licenciements.

L'activité en 2024

Appel d'offre, Appel à projet, Nouveaux projets

- **Appel à projet « Bilan d'orientation et de compétences de l'AP-HP »**

Il s'agit d'un accompagnement personnalisé pour aider les agents en situation de handicap à réfléchir à leur projet professionnel, en fonction de leurs aspirations et des opportunités disponibles au sein de l'AP-HP.

Ce bilan vise à clarifier les choix de réorientation ou d'évolution de carrière, à travers une analyse des compétences, des motivations et des difficultés de santé.

Nous avons obtenu le marché en décembre 2024 pour une durée de 3 ans et pour une trentaine de bilans par an.

- **Appel d'offre « emploi accompagné de la ville de Paris » renouvellement du marché qui se termine en avril 2025**

L'emploi accompagné pour les agents de la Ville de Paris est un dispositif destiné à soutenir les agents en situation de handicap ou rencontrant des difficultés particulières à s'intégrer ou à maintenir leur poste. Il a pour objectif de favoriser leur maintien en emploi, leur inclusion professionnelle et de leur permettre de s'épanouir pleinement dans leurs fonctions.

Le principe de l'emploi accompagné repose sur un accompagnement individualisé, à la fois sur le lieu de travail et dans la gestion du quotidien professionnel. Ce soutien est assuré par un binôme d'accompagnants qui peut intervenir sur différents aspects.

Nous avons répondu en co-traitance avec l'association Avec Talents. Nous avons obtenu le marché pour 2 ans renouvelable 1 fois.

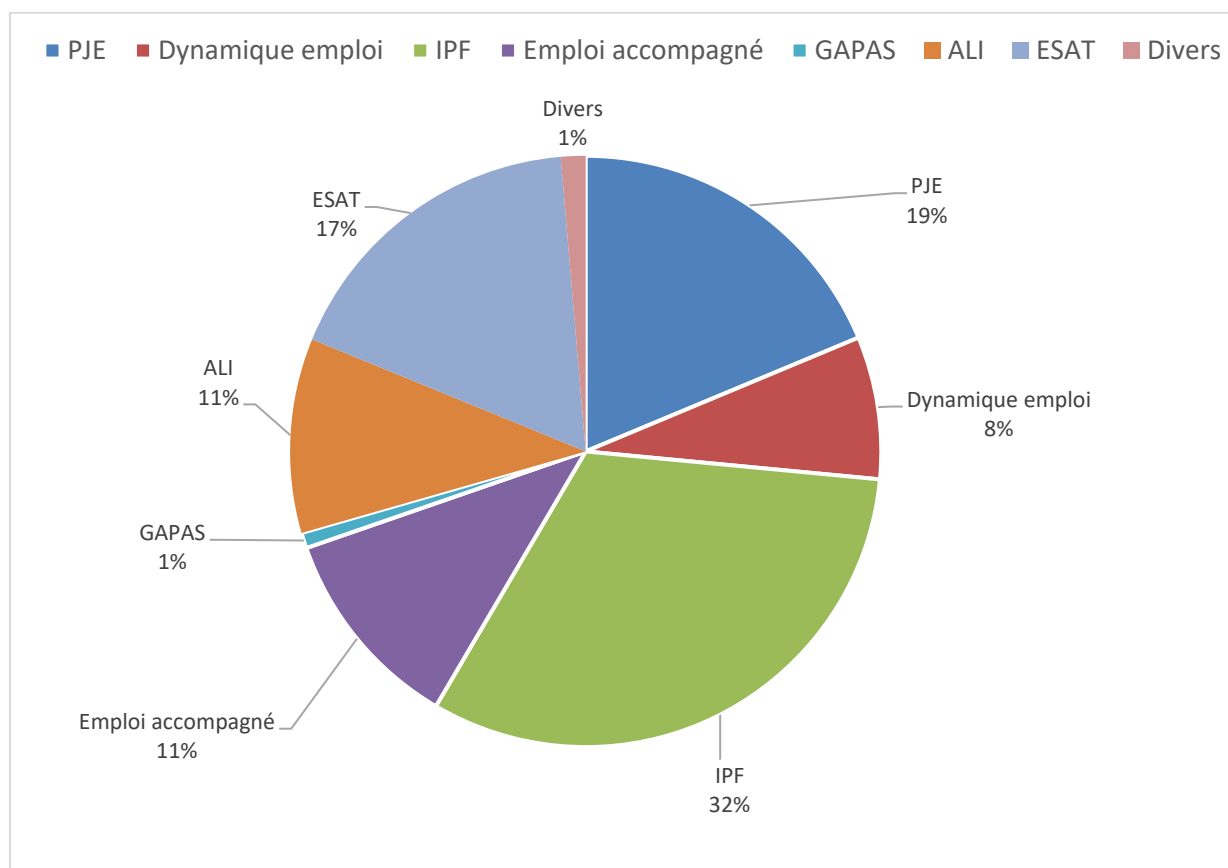
- **Appel à projet « dynamique emploi » Ville de Paris, renouvellement de l'action que nous avons obtenu pour 2024**

L'action Dynamique Emploi de la Ville de Paris pour les jeunes en situation de handicap est un programme qui vise à favoriser l'insertion professionnelle des jeunes adultes handicapés, en leur offrant un accompagnement spécifique dans leur parcours vers l'emploi.

La Ville de Paris n'a pas souhaité renouveler l'action, car les jeunes représentent seulement 4 % des personnes inscrites à France Travail. Ce public n'est pas une priorité pour la Ville de Paris

Les actions du Relais Formation en 2024

1. Cartographie de notre activité



2. IPF « Inclu' Pro Formation »

Inclu' Pro Formation (IPF) est un dispositif financé par l'AGEFIPH, ces formations facilitent la mise en œuvre des parcours d'insertion professionnelle ou le maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap en leur permettant d'atteindre les prérequis nécessaires à la conduite de leur projet professionnel, de leur insertion dans l'emploi ou pour intégrer une formation qualifiante ou certifiante. Le Relais Formation détient un contrat de cotraitance avec UNIRH75 et Retravailler pour le compte du département de Paris, et il est responsable de la mise en œuvre du dispositif Inclu'Pro Formation Insertion (IPF) pour le département de la Seine-Saint-Denis.

- IPF Insertion 93

Nous avons accompagné 4 groupes sur l'année 2024.

Les prescripteurs émanent essentiellement de France travail.

	Fiche de liaison reçues	Entrée en SAS	Entrée sur les modules
2022	200	98	82
2023	187	84	79
2024	89	51	49

Pour information, nous sommes financés au nombre d'heures réalisées par les bénéficiaires.

Les bénéficiaires du dispositif Inclu'Pro Formation expriment généralement des retours positifs concernant l'accompagnement personnalisé qu'ils reçoivent. Ils soulignent plusieurs aspects qui leur apportent un soutien dans leur parcours professionnel :

- Les bénéficiaires apprécient particulièrement le suivi sur mesure, qui les aide à mieux comprendre leurs compétences, à définir un projet professionnel adapté et à surmonter les obstacles liés à leur handicap.
- Le dispositif leur permet d'accéder à des formations adaptées à leurs besoins, facilitant ainsi leur insertion ou réinsertion professionnelle.
- Le dispositif est également perçu comme un moyen de faciliter leur intégration dans le milieu professionnel, grâce aux mises en situation professionnelles effectuées lors de leur parcours

3. Pass' jeune emploi :

Clôture du Dispositif « Pass' Jeune Emploi » :

Conclusion sur 25 Ans au Service de l'Insertion Professionnelle des jeunes en situation de handicap

En 1999 deux associations mettent en place en partenariat avec l'AGEFIPH Ile de France, dans le cadre de ses actions expérimentales, un dispositif d'orientation vers l'emploi pour des jeunes en situation de handicap.

C'est sous le nom « Passerelle vers l'emploi pour l'évitement du milieu protégé » que le dispositif a ouvert ses portes en mai 1999, pilotées par 2 associations : VIVRE (via son établissement « Emergence »), ARERAM (via son établissement « Relais Formation »). Ils ont fait appel à un prestataire extérieur pour mener les ateliers d'écriture : « ECRI. F » (écriture et formation).

L'intuition des créateurs de ce dispositif est qu'il faut lutter contre une fatalité de filière : certains jeunes qui ont grandi avec l'accompagnement d'une structure médico-sociale (IME, IMPRO...) pourraient aller vers l'entreprise ordinaire mais cette possibilité est restreinte par des effets de filière vers les structures médico-sociale pour adultes.

Il apparaîtra rapidement que cette intuition était pertinente.

Malgré les défis rencontrés, le dispositif offre à de nombreux jeunes la possibilité de poursuivre des opportunités vers l'emploi en entreprise ordinaire. En effet, sur une période d'accompagnement de 12 mois maximum avec l'équipe dédiée, environ 40 % des jeunes intégrés en module 2 poursuivent avec succès leur parcours vers l'emploi ou la formation. En 2024, ce taux a même atteint plus de 54 %, ce qui témoigne de l'efficacité du dispositif face aux obstacles rencontrés.

Ce résultat peut être vu comme un véritable succès, compte tenu des défis auxquels ces jeunes sont confrontés.

Ainsi, le dispositif s'est rapidement affirmé comme une plateforme de co-construction de parcours, conçue pour être au service des jeunes et en lien avec un environnement élargi. L'accompagnement du jeune est abordé de manière globale, en intégrant son environnement et en mobilisant différents acteurs (parents, éducateurs, prescripteurs, travailleurs sociaux, psychologues, etc.).

Grâce à l'engagement des 2 équipes (Relais Formation et Emergence), des partenaires et des bénéficiaires, nous avons pu accomplir des avancées significatives et cela a permis aux jeunes d'atteindre des résultats concrets. Nous sommes fiers du chemin parcouru ensemble.

Même si ce dispositif touche à sa fin, nous espérons que les dynamiques créées perdureront.

Quelle place pour les jeunes en situation de handicap en 2025 ?

Le dispositif « Pass' Jeune Emploi » en Île-de-France n'a pas été remplacé. Les jeunes sont inscrits en mission locale et peuvent bénéficier des dispositifs du droit commun tel que le Contrat d'Engagement Jeune (CEJ), lancé en 2022. Ce programme s'adresse aux jeunes de 16 à 25 ans, sans emploi et ne suivant pas de formation, en leur offrant un accompagnement personnalisé pour faciliter leur insertion professionnelle.

Parallèlement, des dispositifs régionaux tels que le Plan Régional d'Insertion pour la Jeunesse (PRIJ) continue d'accompagner les jeunes en difficulté, notamment ceux résidant en quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Ainsi, le CEJ et le PRIJ sont les principaux dispositifs actuels en Île-de-France pour soutenir l'insertion professionnelle des jeunes éloignés de l'emploi.

Ces dispositifs offrent un accompagnement général destiné à tous les jeunes sans emploi ou en formation. Ils ne prévoient pas de mesures spécifiques ou adaptées pour les jeunes en situation de handicap, comme des aménagements de poste, des formations ciblées sur le handicap ou des accompagnements spécialisés en fonction des besoins particuliers de chaque jeune. Le manque de formation des conseillers sur les enjeux spécifiques du handicap peut limiter l'efficacité de l'accompagnement pour ce public.

Bien que l'inclusion soit un objectif des politiques publiques, ces dispositifs ne sont pas toujours pensés pour garantir l'accessibilité complète pour les jeunes en situation de handicap. Depuis la fin du dispositif, nous sommes sollicités quotidiennement pour des situations de jeunes sans solution, ce qui met en lumière les lacunes persistantes dans l'accompagnement et l'accès aux opportunités adaptées à leurs besoins spécifiques. Néanmoins, aucune de nos alertes adressées aux différents intervenants du secteur n'a été entendue.

4. Formation à destination des travailleurs en situation de handicap :

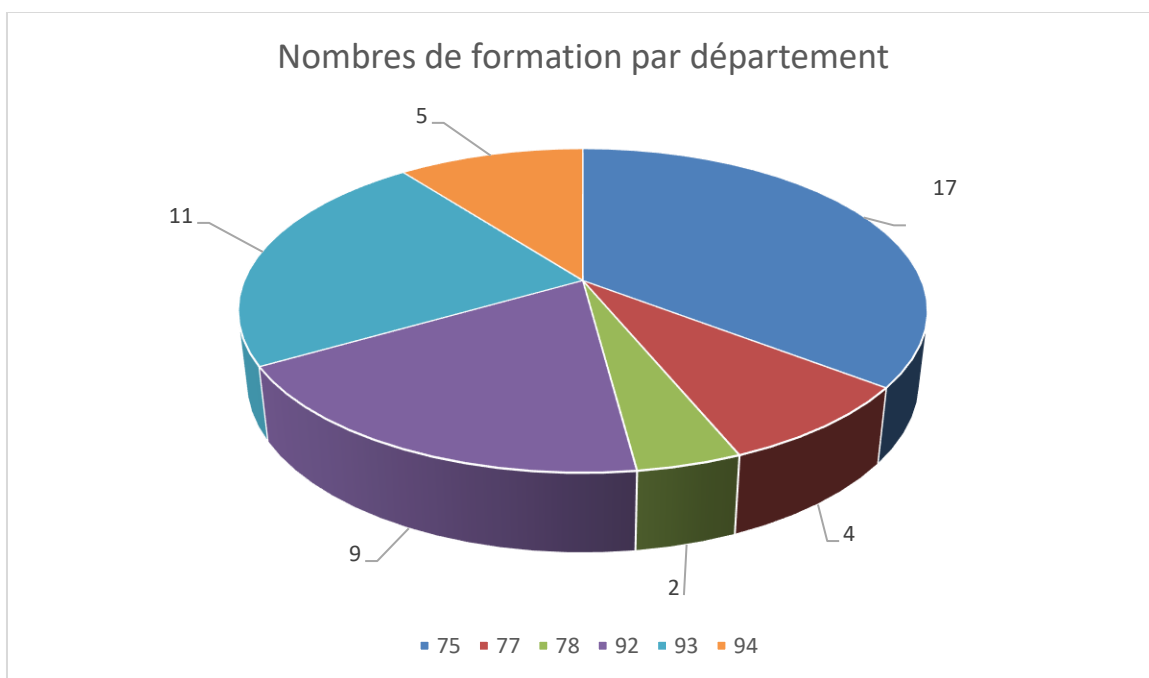
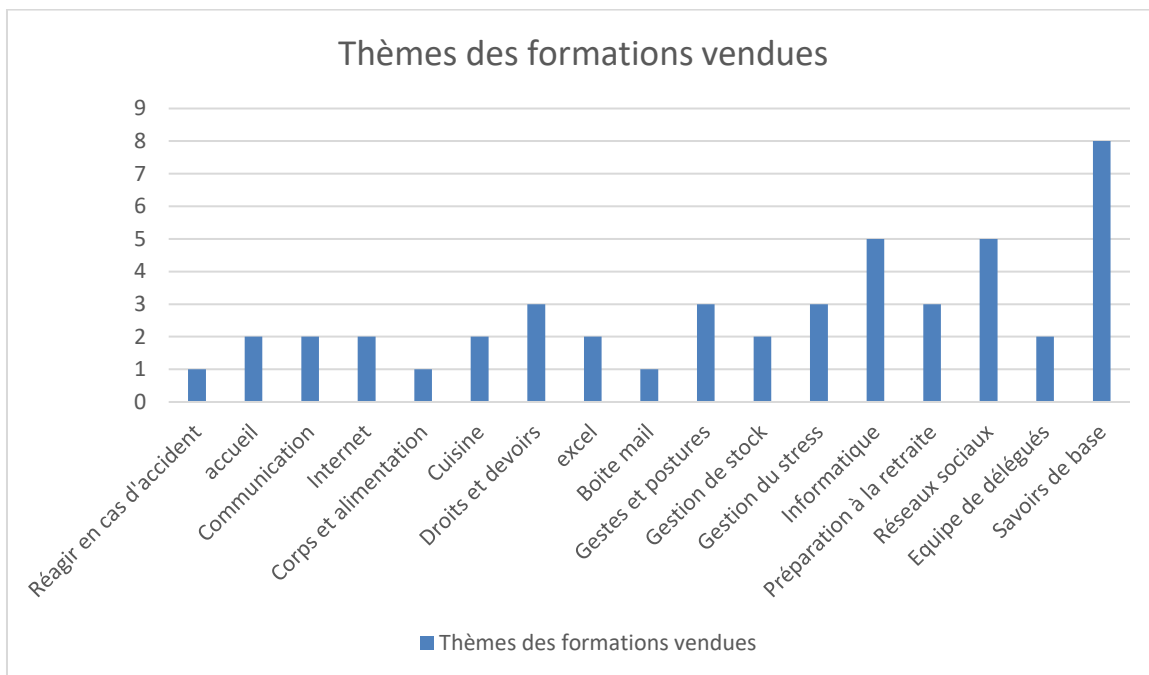
➤ Nos offres de formations

Ces formations répondent aux besoins spécifiques des ESAT en termes de développement des compétences professionnelles, sociales et personnelles, tout en favorisant l'inclusion et l'autonomie des participants dans leur environnement de travail.

En 2024, 48 formations ont été dispensées dans des domaines très divers, répondant ainsi aux besoins spécifiques des ESAT. Nous constatons encore une forte demande dans les savoirs de base et le domaine du numérique, en particulier pour surmonter les défis liés à la sécurité d'internet et des réseaux sociaux.

Le nombre de formations a diminué par rapport à l'année dernière, passant de 59 à 48, soit une baisse de 18 %. Cette réduction s'explique notamment par le départ de la coordinatrice, qui n'a pas été remplacée.

Cela correspond à 1 135 heures de formation dispensées à 575 stagiaires. Toutes ces formations sont assurées par des formateurs indépendants.



➤ **Nos certifications :**

En 2023, nous avons accompagné 3 travailleurs d'ESAT dans l'utilisation de leur compte CPF. Trois ans plus tard, nous rencontrons encore des difficultés pour ouvrir ces comptes, et ce pour diverses raisons :

- Beaucoup de travailleurs d'ESAT rencontrent des difficultés avec l'utilisation des outils numériques nécessaires à la création et à la gestion de leur compte CPF.
- Les équipes encadrantes des ESAT, déjà très sollicitées, peuvent manquer de temps ou de ressources pour accompagner chaque travailleur dans ce processus.
- Certains travailleurs ou leurs encadrants ne sont pas suffisamment informés de l'importance et de l'utilité du CPF, ce qui peut freiner les démarches.

Nos 2 formations sur le numérique ont été renouvelées pour 3 ans.

5. Emploi accompagné Ville de Paris

L'emploi accompagné est un dispositif d'appui pour les agents de la ville de Paris en situation de handicap, destiné à leur permettre de garder leur emploi ou à évoluer vers un autre métier. Le professionnel de l'emploi accompagné continue à fournir un soutien à long terme pour aider la personne à surmonter les obstacles et à maintenir son emploi.

Cela implique des visites régulières sur le lieu de travail (de 1 fois par semaine à 1 fois par mois). Ces séances d'observation sur le poste de travail permettent des ajustements raisonnables pour répondre aux besoins de la personne en situation de handicap ainsi qu'un accompagnement pour résoudre les problèmes éventuels qui pourraient survenir.

On propose également des réunions avec les encadrants et les collègues afin de discuter des besoins en soutien.

En 2024, nous avons accompagné 87 agents de la ville de Paris sur leur poste de travail soit une hausse de près de 50% par rapport à 2023. 6 salariés (ARERAM et « Avec Talents ») se répartissent les accompagnements.

En 2024, le chiffre d'affaires pour l'ARERAM est de 79 304 euros soit une hausse de 14 000 euros

6. Accompagnement du GAPAS

En 2024, nous avons accompagnés 1 groupes de 5 personnes dans l'élaboration de leur projet professionnel

Les objectifs de cet accompagnement sont de permettre de :

- Comprendre et s'approprier la notion de projet professionnel personnalisé
- Reconnaître et exprimer ses souhaits, ses projets, ses compétences
- Adopter une posture professionnelle et être acteur de son projet en repérant les moyens mobilisables (VAE, formation, stage, recherche d'emploi...)
- Développer la confiance en soi pour atteindre son but

7. Appui spécifique aux conseillers des ALI (Agence locale d'insertion)

En cotraitance avec UNIRH 75, nous intervenons dans les 23 ALI de la Seine Saint Denis une fois par mois.

L'objectif de nos permanences est de soutenir les conseillers dans leurs missions d'insertion.

- Apporter des outils et des ressources pour mieux orienter et accompagner les personnes en situation de handicap dans leur projet professionnel.
- Aider à identifier les besoins pour monter le dossier de la MDPH des bénéficiaires.

Conclusion et perspectives de l'activité du Relais Formation

Depuis mai 2022, les demandeurs d'emploi en situation de handicap sont orientés vers des lieux uniques d'accompagnement où ils bénéficient d'un suivi personnalisé par un conseiller référent de France Travail ou de Cap emploi. Cette approche vise à simplifier les démarches et à offrir un soutien cohérent tout au long du parcours vers l'emploi.

Cela signifie que les demandeurs d'emploi en situation de handicap ont accès aux mêmes dispositifs que les autres, sans traitement différencié. Toutefois, ces dispositifs ne sont pas toujours adaptés aux spécificités liées aux problématiques de santé ou de handicap.

Il sera nécessaire que les besoins soient entendus au sein de France Travail pour que de nouvelles perspectives puissent émerger.

Dans le cadre de nos actions d'accompagnement liées au projet ou à l'emploi, le Relais Formation dépend des appels à projets ou des appels d'offres.

En ce qui concerne les formations à destination des travailleurs en ESAT, La nouvelle loi, notamment avec les évolutions introduites par la loi « Plein emploi » et les réformes précédentes (comme celle de 2022), renforce le lien entre formation et insertion professionnelle des travailleurs en situation de handicap.

La formation est pensée comme un levier pour favoriser les passerelles entre le secteur protégé (ESAT) et le milieu ordinaire. L'objectif est de développer des compétences transférables et de préparer les travailleurs à intégrer durablement le marché de l'emploi.

Avec ces nouvelles dispositions, les ESAT ont tout intérêt à inscrire leurs travailleurs dans des formations adaptées, comme celles que nous proposons.

Projets 2025

- Dossier de renouvellement de la formation « développer ses compétences professionnelles socles pour les personnes en situation de handicap » »
- Concernant les formations « France Compétences », nous avons élargi nos partenariats avec des centres de formation hors Ile de France qui sont intéressés pour mettre en place nos certifications.

- Mise en place des bilans d'orientation et de compétences de l'AP-HP
- Nous sommes préparés à répondre à de futurs appels d'offres, en mettant à profit notre expertise pour proposer des solutions adaptées.